




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 31 décembre. — La délibération qui a été tenue hier, au bureau des affaires étrangères, à l'égard de la décision de la conférence, était, à ce que nous apprenons, une des plus importantes qui aient eu lieu depuis la réunion des représentants des cinq puissances. Bientôt après la levée de la séance, lord Palmerston expédia, à Berlin et à Vienne, des courriers, en leur enjoignant de voyager avec la plus grande hâte possible, afin d'avoir les réponses, suivant ce qu'on nous dit, avant le 15 du mois prochain. Nos lecteurs se rappelleront que le 15 janvier est le jour fixé par le protocole, pour l'échange des ratifications du traité proposé entre la Hollande et la Belgique. (Courrier.)

— On s'occupe activement d'un nouveau plan de communication au moyen de la vapeur entre l'Europe et l'Inde. Il s'agit de naviguer dans les fleuves le Tigre et l'Euphrate, au lieu de prendre par la mer Rouge. Le pacha de Bagdad approuve hautement ce projet, et il propose de joindre les deux fleuves par un canal. Les avantages de cette route sont que le voyage par terre ne durera que deux jours (maintenant il en faut cinq pour tourner l'isthme de Suez); que le voyage par mer est raccourci de dix ou quinze jours, que le passage des fleuves est beaucoup plus agréable et infiniment moins dangereux que la mer Rouge, et que, ce qui est d'une haute importance, l'on peut à très-peu de frais se pourvoir abondamment de bois et de chauffage. On espère que ce plan, qui promet de si beaux résultats, ne tardera pas à recevoir son exécution.

— Le Hampshire-Telegraph rapporte que deux embarcations anglaises, appartenant à la frégate la Diane, ont capturé trois bâtimens négriers qui, dans l'origine, avaient eu à bord 1,100 noirs; mais on n'a pu en conduire à Sierra-Leone que 306. L'un de ces bâtimens s'était hâté de débarquer, auprès de la rivière de Bonay, 600 esclaves, avant qu'on put l'atteindre. Les Anglais n'en trouvèrent à bord que 200. Les scélérats qui conduisaient ce bâtiment avaient jeté dans la mer 180 esclaves liés les uns aux autres; on n'a pu en sauver que 4.

FRANCE.

Paris, le 2 janvier. — Parmi les différens discours qui ont été adressés hier à S. M., à l'occasion du nouvel an, nous avons surtout remarqué celui de M. le prince de Castelcicala, portant la parole au nom du corps diplomatique, parce qu'il donne de nouvelles assurances de la paix.

En voici le texte :

« Nous avons l'honneur d'offrir à V. M., à l'occasion de la nouvelle année, les félicitations des souverains que nous représentons, et les vœux les plus sincères que nous formons pour la prospérité de V. M. et de son auguste famille, et pour le bonheur de la France.

» A la France heureuse et tranquille se rattachent l'ordre, la tranquillité et le bonheur de tous les autres états.

» Dans l'année qui vient de s'écouler, V. M. et les autres souverains ont fait tous les efforts qui étaient en leur pouvoir pour la consolidation de la paix, pour le maintien de ce premier besoin de la civilisation. Ces efforts ont été couronnés du succès, parce que, de part et d'autre, il y avait sincérité et une volonté ferme d'aplanir les difficultés, de surmonter les obstacles.

» L'année qui finit a jeté les fondemens de la paix de l'année qui commence et de celles qui vont suivre. Dans l'affermissement de ce grand objet,

V. M., nous n'en doutons pas, apportera, comme nos souverains, le même zèle, les mêmes soins, et les mêmes intentions pleines de droiture; ce sera une tâche bien douce et bien honorable à remplir. Nous la prions d'en agréer le présage; elle nous permettra d'y joindre nos hommages et nos félicitations les plus respectueuses.

Voici la réponse de S. M. :

« Je suis fort sensible aux vœux que vous m'exprimez pour mon bonheur, pour celui de ma famille, et pour la prospérité de la France, au nom des souverains que vous représentez auprès de moi. Je me réjouis avec vous de ce que les espérances que je vous manifestais, il y a un an, se soient réalisées. Le concours des souverains secondera, avec autant de sincérité que dans l'année qui vient de s'écouler, la constance de mes efforts pour assurer à la France la consolidation de ce grand bienfait de la paix générale que vous appelez avec raison le premier besoin de la civilisation, et que la ferme confiance que tous les états continuent à trouver au sein de la paix, ce bonheur et cette prospérité dont il m'est si doux de les voir jouir. Je vous remercie de nouveau, messieurs, de tous les sentimens que vous venez de me témoigner personnellement. »

Voilà de nouveaux documens qui prouvent la bonne harmonie qui règne parmi les puissances. Sans doute, il peut y avoir quelques points de politique, sur lesquels quelques puissances ne sont pas du même avis que le cabinet des Tuileries, mais toutes les relations tendent à la paix et à l'arrangement des questions politiques qui ne sont pas encore décidées. La France a, dans son ministère, une caution certaine de paix dans la personne de M. Cas. Périer; c'est lui qui, au moment où les puissances étaient irrésolues et penchaient pour la guerre, a su, par sa prudence, faire renaitre à l'étranger la confiance dans les sentimens de la France. Aussi M. Périer est regardé comme répondant de la modération de la France, et, quoique nous ne voulions pas dire qu'il soit le *sine qua non* de la paix, nous le regardons, sans crainte d'être démentis par personne, comme une garantie positive de la paix.

— La dislocation de l'armée du Nord paraît complète; car à dater du 1^{er} janvier, tous les bataillons et escadrons de guerre seront remis sur le pied de paix, quant à la solde et aux indemnités. On ne sait pas encore si les brigades et les divisions resteront formées comme elles le sont, et, si elles le sont, si elles conserveront leurs généraux. (Courrier du Nord.)

— Dans une des dernières séances de la chambre des députés de France, on a fait le rapport d'une pétition demandant l'abolition des droits réunis, des monopoles et des octrois; en proposant un nouvel impôt sous le titre de compensation. Cette pétition était de M. Azais.

— Les dames de Metz se sont réunies pour ouvrir une souscription, dont le montant sera employé en commandes en soieries de Lyon. Chaque dame a souscrit pour une robe qui peut valoir de 40 à 80 fr.

BELGIQUE.

Anvers, le 4 janvier. — S. M. est arrivée hier au soir; vers 4 heures, à Anvers. Le roi s'était arrêté à Malines, pour y passer la revue des troupes qui y tiennent garnison. Cette revue a été très-brillante. S. M. a reçu le meilleur accueil. Le roi s'est retiré de bonne heure, après avoir reçu le gouverneur civil et le gouverneur militaire de la province.

S. M. est accompagnée du ministre de la guerre, des généraux d'Hane et Chasteler, du chef d'état-major Desprez, du grand-maréchal du palais, le comte d'Arshot, de M. le major La Gottellerie, aide-de-camp, et de son secrétaire particulier, M. Van Praet.

Ce midi, le roi a passé la revue des troupes composant notre garnison, ligne et garde civique. S. M. a fait aux différens corps la remise des drapeaux. On comptait environ treize milles hommes sous les armes.

Le peuple et les troupes ont fait entendre les plus vives acclamations, et des cris de *Vive le Roi* ont continuellement retenti sur le passage de S. M.

De 2 à 4 heures, le roi a reçu les autorités civiles et militaires, ainsi que les principaux habitans. S. M. a offert un banquet aux officiers appartenant aux corps de notre garnison.

Le roi honorera ce soir le spectacle de sa présence. On donnera *Zampa*, et une pièce de circonstance : *Le Seigneur en voyage*.

Demain jeudi, S. M. se propose de visiter le musée, le jardin botanique, l'hôpital civil, les casernes, les bassins et les églises.

Le soir, le roi assistera au concert qui lui sera donné par souscription à la Société Philharmonique. S. M. quittera Anvers vendredi.

Le roi a manifesté continuellement le désir d'être entouré de son peuple; il a demandé que tous les partis s'adressassent à lui pour les griefs dont ils pourraient désirer le redressement: il a engagé les personnes qui auraient quelques réclamations à faire à s'adresser directement à lui. (Le Phare.)

Hier, à dix heures du soir, la musique de notre garde civique a donné au roi une sérénade. A la fin de chaque morceau, le peuple a fait entendre les cris répétés de *vive le Roi!*

— On lit dans le *Phare* (ancien *Escaut*) d'Anvers :

Des bruits de guerre continuent à circuler sur notre place; mais toutes les nouvelles répandues à cet égard n'ont rien de positif.

Des patriotes s'étaient réunis dans la nuit de samedi à dimanche, à l'estaminet *la Rose*, Pont aux Tourbes, pour inaugurer le buste du roi. Pendant que l'on s'y livrait à la joie, quelques pierres ont été lancées de la rue dans les carreaux et ont failli blesser quelques personnes qui se trouvaient dans cet endroit. On se mit à la recherche des auteurs de ce délit; mais on ne trouva personne. Cependant des pierres ayant été jetées de nouveau, on parcourut les environs et l'on arrêta un particulier de cette ville qui paraissait déguisé, et qui ne put donner que des réponses fort suspectes sur ce qu'il faisait dans la rue à cette heure.

Cet individu a été relâché le lendemain, faute de preuves ultérieures.

L'inscription suivante était placée sous le buste du roi dans cet estaminet : *Illi micui, dux vici, jo lui ai apparu (à la Belgique); devenu son chef, j'ai triomphé des obstacles.*

Bruxelles, le 4 janvier. — S. M. le roi, en passant hier à Malines, a fait la distribution de six drapeaux, savoir: au 3^e, 6^e, 8^e et 9^e régimens d'infanterie, et aux 1^{er} lanciers et 1^{er} chasseurs à cheval.

Le roi sera de retour à Bruxelles aujourd'hui dans la soirée. On attend S. M. à Gand.

— Un courrier a été expédié hier de l'ambassade anglaise, pour Londres.

— Le général Belliard, qu'on attendait hier, n'arrivera qu'aujourd'hui dans la soirée.

— L'huissier de la première légion de la garde civique de cette ville s'est présenté hier matin, dès 7 heures, pour saisir les meubles et effets, en vertu d'un jugement du conseil de discipline de la garde civique, en la demeure d'un garde lequel a de suite acquiescé au paiement de l'amende. Ce garde avait constamment refusé d'obtempérer à plusieurs invitations amicales qui lui avaient été faites.

— Nous apprenons que le 31 du mois dernier, par un grand vent, il a été recueilli sur la côte, entre Ostende et Nieupoort, deux barils d'eau-de-vie. Une épaisse couche de coquillages est calcinée autour des fûts, de manière à faire croire que leur séjour dans la mer doit remonter à de longues années. Cette particularité étant tout-à-fait neuve, du moins à notre connaissance, il est fort curieux de savoir si la qualité de l'eau-de-vie aura profité de son séjour à la mer. Un marchand de cette ville, qui cherche toujours les meilleures qualités de ce liquide, est parti en toute hâte pour s'assurer de l'acquisition.

Nous serions curieux de savoir à quoi sert le *Moniteur*? Nous comprenons qu'un journal officiel est utile, soit pour défendre les projets du ministère et ses actes contre l'opposition, soit pour rectifier les faits faux, les nouvelles tronquées ou exagérées par l'esprit de parti, ou accueillis trop légèrement par les journaux indépendans. Mais le journal du gouvernement actuel fait-il rien de tout cela? Sauf quelques articles, publiés à longs intervalles, sur les *marchés Hambrouck*, qu'à-t-il fait pour ses patrons? Rien, absolument rien.

Or, cependant, quand on se décide à dépenser 25,000 florins par an, il serait essentiel d'utiliser, de façon ou d'autre, la somme que l'on sacrifie.

Voici, par exemple, que le *Messageur de Gand* a publié des nouvelles fort graves sur l'avenir que nous réservent les puissances. Nous n'avons certes, pas foi dans le *Messageur de Gand*; mais enfin son conte est habilement fait; il a certes eu créance chez beaucoup de gens, et un démenti officiel eût causé quelque bien dans le moment présent: nous nous y attendions, à vrai dire, et, au lieu de cela, nous avons trouvé dans les longues colonnes du *Moniteur* une réfutation extraite du *Courrier*, journal de l'opposition, et qui par conséquent n'a aucune espèce d'authenticité!

Nous l'avons déjà dit, c'est là une des tristes conséquences du défaut d'ensemble et de système de notre ministère; le déconçu de notre cabinet, son absence de plan fixe et arrêté, empêche que le journal qui le représente ait une couleur quelconque et soit bon à quelque chose; mais cependant, à défaut du ministère, un ministre devrait bien se charger d'imprimer une direction à l'organe officiel: puisque nous payons 25,000 florins, il faut au moins que l'on nous donne quelque chose pour notre argent, et il vaut encore mieux être rassuré par un seul ministre que pas du tout. (*Indép.*)

— Le *Messageur de Gand* se plaint aujourd'hui des accusations vagues que les journaux serviles lui adressent pour le rendre odieux. « Ces journaux, dit-il, ne précisent aucune phrase, aucun passage; ils dénigrent les hommes probes et loyaux par des imputations indéfinies; ils en appellent aux passions d'une multitude égarée: c'est ainsi qu'ils ont fait leur révolution, c'est ainsi seulement qu'ils peuvent la soutenir pendant quelques jours encore. »

Pour démontrer toute l'injustice des plaintes des hommes sensés sur l'arbitraire et la convenance de son style et de sa manière, le *Messageur* a soin de nous donner le petit article que nous reproduisons:

« M. le baron Sarlet de Chokier vient de quitter la retraite philosophique à laquelle il s'était voué après avoir quitté la régence; il n'est pas entièrement dégoûté des vanités de ce monde, il est revenu à cette même cour dans laquelle il commandait en maître, encenser l'idole qui l'a remplacé. Il ne s'est pas toutefois présenté au milieu de la tourbe des courtisans; c'est en audience particulière que S. M. Léopold a daigné recevoir son prédécesseur. On ne dit pas ce qui s'est passé dans cette entrevue, et si le monarque congédié a fait bonne contenance en présence du monarque en activité. Il paraît toutefois que si l'un savoure le pouvoir avec délectation, l'autre n'en est pas tout-à-fait désenchanté. »

Nous n'appellerons pas les *passions d'une multitude égarée* pour détruire l'effet de la presse orangiste, nous croyons, au contraire, qu'il suffirait pour en faire justice, de reproduire chaque jour ses gentilleses. (*Indépendant.*)

Correspondance particulière du Belge.

Londres, le 31 décembre 1831.

Depuis quelques jours on ne parle ici que du refus qu'aurait fait la Russie de ratifier le traité de paix: ce bruit est adopté généralement dans le commerce, cependant je ne sais trop sur quel fondement, car il est de toute vérité que les plénipotentiaires russes n'ont jusqu'à ce jour reçu aucune nouvelle qui puisse confirmer ce bruit, et lord Palmerston, comme je vous l'ai écrit il y a quelques jours, ne doute nullement que l'échange des ratifications n'ait lieu à l'époque fixée.

Je puis d'ailleurs vous communiquer une autre nouvelle que je tiens de bon lieu; il doit y avoir en un grand conseil de cabinet à Berlin, après l'arrivée des articles du traité: il paraît que dans ce conseil le prince héritaire, qui, comme vous le savez, ne jouit en Prusse d'aucune popularité, aurait été d'avis de ne pas les accepter et de faire la guerre; plusieurs ministres doivent avoir opiné dans le même sens; mais le roi s'est formellement prononcé pour la paix, et le traité fut ratifié.

LIÈGE, LE 5 JANVIER.

Un arrêté royal, du 28 décembre dernier, a réuni de nouveau l'administration des messageries à celle des postes.

— Un arrêté royal du 31 décembre dernier, porté sur la proposition de M. le ministre des finances, réorganise la direction des monnaies. On dit que cette direction sera confiée à M. Rittweger.

Par un arrêté du même jour, le collège électoral du district de Hasselt (province de Limbourg) est convoqué pour le 16 janvier, à 11 heures, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre de la chambre des représentans, en remplacement de M. le chevalier de Theux de Meylandt, nommé ministre de l'intérieur.

— On a élevé la question de savoir à quelle époque commencer à courir les six mois de responsabilité des remplacés dans le premier ban de la garde civique; M. le ministre de l'intérieur informe qu'il a été répondu que c'est seulement depuis la mise en activité, c'est-à-dire de la mobilisation de la garde, que commence le temps de la responsabilité que l'art. 16 du décret du 18 janvier 1831 fixe à six mois.

— Le *Courrier Belge* fait, depuis quelques jours, une rude guerre aux journaux orangistes, qui se défendent fort mal contre ses vives attaques.

— M. Falck, ambassadeur du roi de Hollande à Londres; est en ce moment très-malade.

— Une souscription s'étant ouverte dans le Limbourg, à l'effet de secourir les réfugiés polonais, il a été nommé une commission chargée de recueillir les dons, composée de MM. Ad. Claes, président; Ch. de Cécil, Bouvier, Cornelis, membres, et Ch. Hennequin, secrétaire.

— On vend à Paris une cafetière, par laquelle le café se fait seul sans évaporation; la lampe s'éteint seule sitôt que le café est fait; l'eau se précipite d'elle-même et bouillante sur le café, quoique la cafetière soit constamment couverte, ce qui donne un café fort et plein de tout son arôme. De plus, son élégance en fait un meuble d'ornement.

— Les feuilles irlandaises nous apprennent que le roi d'Angleterre a mis la force publique à la disposition du clergé établi par la loi dans les comtés de Carlow, Kilkenny, Kildare et de la Reine, pour aider les révérends à prélever leurs dîmes sur les catholiques qui se refusent à les défrayer. Un comité orangiste s'est en outre formé à Dublin pour diriger les poursuites relatives aux recouvrements. Dans la dernière séance de l'association, M. O'Connell s'est vivement prononcé contre le comité tout protestant, chargé par les communes non de sup-

primer, mais de réviser le système des dîmes. Le grand agitateur a déclaré pour couper court à toute chance de transaction sur l'intégrité du bill de réforme, que l'Irlande voulait et aurait 150 députés, pas un de moins.

— Les dortoirs publics qui ont été établis à Londres pour les pauvres sans domicile donnent une nouvelle idée de la misère qui règne actuellement chez les basses classes du peuple dans cette ville. Deux salles, l'une à Grubstreet, l'autre à Houdraastreet-Wapping, reçoivent chaque soir une foule d'individus qui viennent y chercher un abri pour la nuit. Vers sept heures du soir, en général, après le coucher du soleil, les pauvres viennent l'un après l'autre, et toujours en assez grand nombre pour que la maison puisse à peine les contenir. On leur donne de la paille fraîche, et les premiers venus occupent les places qui sont autour de la salle, le long de la paroi, et qui ne tardent guère à être remplies. Afin de pouvoir admettre un plus grand nombre d'individus, on les serre l'un contre l'autre comme des marchandises qu'on emballa. On fait d'abord placer les plus âgés, et les plus jeunes se rangent à leur pied d'un bout de la salle à l'autre. Le milieu de la place est également garni de paille, et il s'y place encore de nouveaux hôtes jusqu'à ce que tout l'espace soit occupé.

Outre la salle décrite, dans laquelle on ne reçoit que des hommes, il y en a une autre réservée exclusivement aux femmes, et qui est sous la direction d'une dame. Heureusement, dans la classe du peuple qui cherche un abri dans des maisons semblables, le nombre des femmes est inférieur à celui des hommes. Pour éviter que la misère qui a besoin de pareils secours ne s'étende indéfiniment, il n'y a pas d'autre moyen qu'une meilleure instruction des basses classes. Des établissements publics ou particuliers, de la nature de ceux dont nous avons parlé, sont de purs palliatifs souvent plus dangereux que le mal même auquel on veut porter remède. (*Phare.*)

RELATION FIDÈLE

DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LE DISTRICT DE DIEKIRCH LORS DES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DE LUXEMBOURG.

Un habitant notable de la ville de Diekirch nous a invités à publier la relation suivante de ce qui s'est passé dans l'arrondissement dont cette ville est le chef-lieu, à l'occasion de l'échauffourée des agents des vingt-trois. Cette relation, que notre correspondant affirme sur l'honneur être exacte et impartiale, pourra servir à faire mieux apprécier encore l'esprit des habitans de la province de Luxembourg sans distinction du quartier allemand ou du quartier wallon:

Le 24 décembre vers midi, un courrier vint annoncer à Diekirch que la troupe commandée par Auguste Tornaco se trouvait à Mersch, village distant de trois lieues de cette ville. Aussitôt on battit la générale, et environ 100 hommes de la garde civique de Diekirch, réunie à celle d'Ettelbruck, se transportèrent à la rencontre de cette bande armée. Mais leur espoir de la rencontrer fut déjà, l'éveil avait été donné, et Tornaco s'était replié sur Luxembourg avec ses hommes. Le drapeau orange, qui flottait sur la tour de l'église de Mersch, fut détaché et jeté dans la rue aux cris de *Vivent les Belges!* répétés par la foule.

Le 25, les gardes civiques rentrés chez eux pensaient qu'une démonstration aussi énergique mettrait dorénavant le pays à l'abri de ces tentatives anarchiques de la troupe de Tornaco, dont on ne connaissait pas encore au juste la composition; mais le 26, vers onze heures du matin, l'alarme fut répandue de nouveau dans les villages qui se trouvent entre Mersch et Ettelbruck; Tornaco, s'avançant à la tête de sa troupe, et tous les postes étaient dégarnis, parce que la gendarmerie, forte d'environ 30 hommes, était concentrée dans ce dernier endroit: à midi l'ennemi débouqua à la tête du pont d'Ettelbruck; à peine quelques gardes civiques avaient ils eu le temps de se rassembler et d'occuper l'autre côté du pont. La fusillade s'engagea, la générale battit sans relâche, quelques gendarmes seulement concoururent à la résistance. Cependant l'ennemi se répandait dans les jardins

qui entourent la tête du pont, et de là commença un feu nourri sur les nôtres. Ce combat dura plus d'une heure, mais Tornaco voyant plusieurs de ses blessés, et désespérant de prendre une position si opiniâtement défendue, ordonna la retraite, et les habitans d'Ettelbrack virent alors cette bande se retirer en désordre dans les montagnes, emportant ceux que les balles avaient atteints. Pourquoi les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne permettent-elles pas de désigner les vainqueurs à la reconnaissance de tous ceux auxquels l'ordre et la paix sont chers ?

Au lieu d'annoncer à Diekirch le succès des gardes civiques, d'Ettelbruck, des malveillans y portèrent, vers une heure de relevée, le bruit du triomphe de la bande Tornaco. Aussitôt des dispositions sont prises pour arrêter ces prétendus succès. Le brave contrôleur Mersch s'avance sur la route au pas de course, à la tête de 40 douaniers; les gardes civiques s'arment et prennent le même chemin, tandis qu'une espèce de corps de réserve se forme à Diekirch même. Enfin, un courrier annonce la retraite de Tornaco, et eu même temps avertit ceux de Diekirch à se tenir prêts à le repousser d'un autre côté. Les mesures sont prises, la Sure est gardée sur tous les points, les barques amarrées, etc., etc.

Sur ces entrefaites, des secours viennent de tous les villages; Vianden et Bettendorff envoient leurs gardes civiques, et vers une heure de la nuit, une assez forte colonne, dans laquelle se trouvaient des pères de famille, des membres de l'autorité administrative, tous ceux de l'ordre judiciaire, se dirige, sous la conduite d'un ancien soldat de l'empire, vers Mersch; dans l'intention de ne laisser aucun repos à la bande désorganisée. Déjà 11 des hommes de Tornaco avaient été pris les armes à la main, et pendant toute la nuit ce nombre fut porté à plus de 20, parmi lesquels se trouvaient 13 prussiens sans état ni domicile, quelques enfans; des vagabonds et quelques malheureux alléchés par l'appât de la solde d'un franc par jour que distribuait Tornaco. Les promesses employées pour gagner ces malheureux soulèvent le cœur d'indignation, aussi accablent-ils aujourd'hui leurs embaucheurs de toute la haine et de toutes les malédictions imaginables.

Les villes et villages plus éloignés du théâtre de cette petite guerre n'apprirent que successivement la tentative de Tornaco. Pendant la nuit du 27, 130 hommes d'Echternach s'étaient portés sur Larochette; 40 gardes de Wilz s'étaient avancés sur Ettelbruck même, pendant la nuit suivante; les habitans de Clervaux n'apprirent qu'à Horingne l'heureuse issue du combat. Mais c'étaient surtout les populations des rives de la Moselle qui préparaient, en cas de besoin, une défense vigoureuse. Le chef de la troupe vaincue recrutée dans la misère et les vagabonds, rentra à Luxembourg pendant la nuit du 27, harassé, poursuivi, blessé, dit-on, à la main, honteux et ayant perdu un bon tiers de ses hommes. Le monstre contre-révolutionnaire est étouffé; l'ordre, la paix, sinon le bonheur, règnent de nouveau dans cette contrée arrachée par la diplomatie à ses affections les plus chères.

Que penser après ces événemens de la moralité de ces hommes qui ont voulu dénaturer avec tant d'impudence les vrais sentimens des Luxembourgeois à la face de l'univers? Est-il assez évident qu'ils ont trompé leur souverain, qu'ils ne savent le servir qu'avec des mensonges? ont-ils mérité le mépris et l'indignation de ce roi, qui les a cru au point de leur envoyer un million pour enrôler tous

La coïncidence de toutes les menées qui ont précédé l'échafaudage, prouve un vaste projet; peut-être des faits de l'ordre le plus élevé n'y sont-ils pas étrangers, et cependant tout a échoué devant l'attitude des masses.

Non, la fidélité luxembourgeoise, au nom de laquelle les anarchistes ont appelé cette province aux armes, n'est pas un vain mot; elle vient de prouver qu'elle sera constante aux principes qu'elle a embrassés avec enthousiasme, jusqu'à ce qu'une force supérieure la fasse passer sous une domination à laquelle elle prêtera passivement obéissance, mais qu'elle ne chérira jamais. Le cœur du roi Léopold doit saigner à la double pensée de devoir

abandonner des patriotes aussi fidèles, et de les sacrifier aux vengeances que cette fidélité même attirera sur eux.

Loi qui change l'époque fixée pour l'échange des récépissés des emprunts de dix et de douze millions.

Léopold, roi des Belges, à tous présens et à venir salut!
Vu le décret du congrès national du 8 avril dernier, n° 105 (Bulletin officiel, n° 34), et la loi du 21 octobre suivant, n° 260 (Bulletin officiel, n° 108);

Considérant que l'échange des récépissés de l'emprunt de douze millions ne pourra être terminé le 31 décembre courant, époque fixée par l'art. 9 du décret précité;

Considérant, en outre, qu'il est de l'intérêt des porteurs des récépissés provisoires de l'emprunt, créé par la loi susmentionnée du 21 octobre dernier, de rapprocher, autant que possible, l'époque de l'échange de ces pièces.

Nous avons de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}. Les récépissés de l'emprunt de douze millions seront encore admis à l'échange pendant le mois de janvier 1832.

Art. 2. Les récépissés provisoires, dont l'échange n'aurait pas été demandé avant le 1^{er} février 1832, seront recus, eu paiement des contributions de 1833, dans les bureaux où ils auront été délivrés.

Art. 3. L'échange des récépissés provisoires de l'emprunt du 21 octobre dernier prendra cours à partir du premier février 1832.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtus du sceau de l'état, insérées au Bulletin officiel, seront adressées aux cours, tribunaux, et aux autorités administratives, pour qu'ils les observent et fassent observer comme loi du royaume.

Donné à Bruxelles, le vingt-six décembre 1831.

LÉOPOLD.

Nous lisons l'article suivant dans la *Revue britannique*:

CHEMINS ET CANAUX.

Un bon chemin ou un canal destiné à faciliter le transport des marchandises est, en réalité, une des machines les plus efficaces qui servent à économiser le travail, à réduire le prix des objets qui viennent de loin, à donner une grande valeur à ceux du pays, à multiplier les échanges et à accélérer la production dans toutes les branches de l'industrie, avantages de la plus haute importance, et qui font que la facilité de transporter les marchandises équivaut à une plus grande fertilité de la terre. Avant de parler de la supériorité qu'ont les chemins en fer sur tous ceux construits d'après les anciens systèmes, nous ferons observer que, sur ceux pratiqués pour les voitures, trente chevaux suffisent pour traîner le même poids que cent peuvent à peine porter à dos sur les routes accessibles aux charrois. On calcule aussi que les frais d'entretien de dix chevaux, sur les soixante-dix que l'on peut économiser au moyen des routes accessibles aux voitures, suffisent pour entretenir le chemin dans le meilleur état possible. On calcule enfin que quatre voituriers, s'ils voyagent ensemble, suffisent pour diriger les voitures qui transportent une quantité de marchandises égale à celle que pourraient porter à dos cent chevaux dirigés par vingt conducteurs; d'où il résulte que l'économie que procure le transport des marchandises par les voitures sur celui à dos est de 60 p. 100 pour les bestiaux, et de 80 pour les conducteurs.

Sur les chemins en fer construits d'après le système de sir John Hoppes (1), un seul cheval traîne 145 quintaux, charge que peuvent à peine traîner huit chevaux sur un bon chemin ordinaire. Le cheval fait, en outre 4 milles (1 lieue 1/3 à l'heure), tandis que les huit chevaux qui traînent une charge égale sur une route ordinaire font tout au plus deux milles et demi (3/4 de lieue) à l'heure; en sorte que, dans ce cas, on économise plus de la moitié du temps et les sept huitièmes des bestiaux. D'après des documens recueillis par M. Derby, propriétaire d'une des principales entreprises de voitures à vapeur de la Grande Bretagne, il résulte qu'il est employé sur chaque cent milles de route (33

(1) Sir John Hoppes a substitué le fer battu à la fonte employée à la construction des premières rainures. Les orniers dont il fait usage ont, en outre, une saillie sur les côtés qui empêche le char d'abandonner la direction qu'il doit suivre. La façon et la pose des rainures, d'après le système de cet ingénieur, coûtent en Angleterre, de 6 à 700 livres sterling par mille (45,000 à 51,500 francs par lieue de France.)

lieues) mille chevaux pour le service des voitures publiques qui les parcourent régulièrement. Comme, dans les trois royaumes, il y a 5,000 milles de routes royales, le service des voitures publiques occupe donc 50,000 chevaux. Or, comme le terrain nécessaire pour produire la nourriture d'un cheval peut assurer l'existence de cinq personnes, la Grande-Bretagne, par la seule application de la machine à vapeur aux voitures publiques, avec la même étendue de terrain qu'elle cultive aujourd'hui, pourra alimenter 250,000 personnes de plus aussitôt que les diligences à vapeur desserviront toutes les routes.

On fait voir à Genève une pendule curieuse, exécutée par M. Blanchi de Verone. Le *Journal de Genève* en fait la description suivante:

« Cette machine, particulièrement remarquable par sa grande simplicité, n'est composée que d'un pendule, d'une grande roue, de deux levées, soit échappement, et d'une minuterie; telles sont les pièces visibles. Toutefois on doit supposer un pignon et une roue, quoiqu'on ne les voie pas, qui établissent la communication entre la grande roue et la minuterie.

« Le pendule, à chacune de ses vibrations, met en prise une des levées, celle-ci fait avancer d'une dent la grande roue, qui, après le mouvement, a un repos marquant la seconde morte.

« Comme aucune force motrice métallique ne met en jeu la machine, en cherchant ce qui entretient le mouvement, on trouve que le pendule, lequel est hors de proportion avec l'horloge (celle-ci n'ayant guère qu'un pied de hauteur), descend dans une caisse d'au moins quarante pouces de vide, et que là, à chacune de ses vibrations; la lentille, armée d'un conducteur, s'approche alternativement des deux pôles auxquels des piles de Volta fournissent leur contingent d'électricité. En sorte que le pendule ayant été mis en mouvement, il le conserve au moyen de l'étincelle qui se dégage alternativement des deux pôles. Cette machine, aussi simple qu'ingénieuse, est digne de l'attention de l'artiste. Peut-être d'autres résultats aussi intéressans pourraient être obtenus du fluide électrique employé comme moteur malgré le peu de force que semble lui prêter un semblable agent. »

M. Masset a réalisé l'espoir que nous avons émis. L'exécution de son concerto a révélé aux amateurs une méthode brillante, large et pleine de verve, qui rappelle l'excellente école où notre jeune compatriote a été formé.

Les concertos de ses devanciers sont presque toujours coupés par des solos qui se terminent par des points d'orgue, ou par quelque trait brillant qui semble dire à l'auditoire, *voilà le moment: applaudissez!* Le jeune artiste s'est écarté de ce genre, ses solos se fondent d'une manière agréable dans le *tutti*. Nous ferons remarquer toutefois que ce système de composition, n'est pas favorable à l'exécution qui brigue la faveur des braves.

Chacune des variations que M. Masset a exécutées dans la seconde partie de son concert, a été vivement applaudie, tant il est vrai de dire que la musique gracieuse et légère, est plus facilement sentie qu'une musique sévère et chromatique.

Nous n'avons qu'à féliciter M. Masset sur la marche indépendante de sa composition. Son harmonie est distinguée et sa mélodie élégante. Cependant nous avons trouvé son instrumentation un peu forte dans l'accompagnement des *solos*, ce qui l'oblige par fois à fatiguer son instrument, surtout la quatrième corde.

On prie MM. les étudiants de vouloir bien se réunir aujourd'hui, 6 janvier, à 9 heures du matin, au local de l'université, pour assister au convoi funèbre de M. Goetsbloets, candidat en droit à l'université de Liège.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins informent le public que deux projets de régularisation des places de Saint-Lambert et de la Comédie, ainsi que de constructions sur la Place Verte sont déposés à l'hôtel-de-ville, bureau des travaux publics (1).

Ils invitent les artistes, les amateurs et toutes autres personnes qui auraient des observations à faire sur les projets, de vouloir bien les remettre au secrétariat de la régence avant le premier février prochain.

Les bourgmestre et échevins exposeront en vente aux enchères, le lundi 16 janvier prochain:

1° 107 arbres d'essence d'orme du planti dit l'Étoile de St-Léonard;

2° 318 arbres, aussi d'essence d'orme, croissant dans les allées des promenades du même nom.

La vente se fera sur les lieux et commencera à dix heures du matin.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance jusqu'au jour de l'adjudication.

(1) Des copies de ces projets seront remises également aux Sociétés d'Emulation, Littéraire et d'Agrément.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu la dépêche de M. le ministre de l'intérieur en date du 1^{er} de ce mois, insérée au mémorial administratif, n° 93, relative aux mesures à prendre dans le but d'atténuer les effets du cholera-morbus, s'il venait à éclater dans le pays.

Vu l'art. 9 de cette dépêche ainsi conçu :
« Il sera institué dans chaque quartier de la ville, des sous-commissions de santé pour visiter les maisons, et rechercher les causes d'insalubrité, en faire sentir le danger aux habitants, et les engager à y remédier sous les ordres de l'administration; commissions auxquelles pourront être confiées toutes les autres attributions qui seront jugées utiles pour l'amélioration de l'état des pauvres et de la santé publique. Elles seront composées du curé de la paroisse, de trois notables au moins, dont un maître des pauvres, d'un médecin, d'un chirurgien, et d'un pharmacien. » arrêtent :
Les personnes ci-après nommées, connues par leurs sentiments philanthropiques, sont choisies pour composer, dans chaque quartier de la ville, les quatre sous-commissions sanitaires instituées dans le but indiqué à l'art. 9 de la dépêche précitée.

Quartier du Nord.

- MM. Lovens, curé de St-Barthelemi.
- De Sauvage, membre du comité de secours de St-Barthelemi.
- Hennequin, avocat.
- Gasquy, capitaine adjudant-major de la garde civique.
- Desaive, docteur en médecine.
- Vauts, docteur en chirurgie.
- Putzeis, pharmacien.

Quartier de l'Est.

- MM. Groteclaus, curé de St-Nicolas.
- Chefneux, membre du comité de secours de St. Nicolas.
- Brassiné, idem.
- Libert (Henri), membre de la commission des Hospices.
- Vandermeer, docteur en médecine.
- Riga, chirurgien.
- Vanorle, pharmacien.

Quartier de l'Ouest.

- MM. Dewaide, curé de St.-Martin.
- Waseige (Joseph), membre du comité de secours de Sainte-Marguerite.
- Richard-Lamarche, conseiller de régence.
- Lavalleye, receveur de l'enregistrement.
- Sauveur, fils, docteur en médecine.
- Detienne, docteur en chirurgie.
- Gilles, pharmacien.

Quartier du Sud.

- MM. Van Hex, curé de St. Jacques.
- Delvaux, membre du comité de secours de Sainte-Véronique.
- Dierna, membre du comité de secours de St. Jean.
- Chefneux, membre du comité de secours de St. Denis.
- Royer, docteur en médecine.
- Ansiaux, fils, docteur en chirurgie.
- Froidbise, fils, pharmacien.

Expédition du présent arrêté sera transmise à chacune des personnes nommées.

Les bourgmestre et échevins, vu la dépêche de M. le ministre de l'intérieur en date du 1^{er} de ce mois, insérée au mémorial administratif, n° 93, relative aux mesures à prendre dans le but d'atténuer les effets du cholera-morbus, s'il venait à éclater dans le pays.

Vu l'art. 8 de cette dépêche portant qu'il convient d'augmenter dès à présent le nombre des médecins des pauvres, afin de faire administrer plus promptement les secours de l'art s'ils deviennent nécessaires, Arrêtent :

Les personnes ci-après nommées sur le zèle et le dévouement desquelles l'administration peut compter sont chargées d'administrer gratuitement des secours, aux indigens dans le cas de l'apparition à Liège du cholera-morbus.

Quartier du Nord.

- MM. Stappers, docteur en médecine.
- Voltem, docteur en chirurgie.
- Fassin, docteur en médecine.
- Loyens fils, idem.
- Desoer fils, docteur en chirurgie.
- Malherbe-Renier, idem.

Quartier de l'Est.

- MM. Quoilin, docteur en médecine.
- Simon, docteur en chirurgie.
- Frankinet, docteur en médecine.
- Courtois, docteur en médecine.
- Van Orle, fils, idem.
- Borguet, chirurgien.

Quartier de l'Ouest.

- MM. Dejaer-Quiriny, docteur en médecine.
- Vedrinne, fils, docteur en chirurgie.
- Hurault, docteur en médecine.
- Wasseige, idem.

Quartier du Sud.

- MM. Vanderheyden à Hauzeur, docteur en médecine.
- De Lavacherie, docteur en chirurgie.
- Jérôme, docteur en médecine.
- Fraikin, docteur en médecine.
- Vaust, idem.
- Lboest, idem.
- Defooz, docteur en chirurgie.

Expédition du présent arrêté sera transmise à chacune des personnes nommées.

A l'Hôtel-de-Ville, le 23 décembre 1831.
Le premier échevin, Guillaume PLUMIER.
Par la régence: le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 4 janvier.

Naisances : 3 garçons, 4 filles.

Mariages 7; savoir, entre Henri Joseph Cajot, tisserand, rue Porte aux Oies, veuf en 2^e nocces de Marie Elisabeth Lelarge, et Marie Marguerite Fraigneux, journalière, même rue, veuf de Henri Pevée. — Pierre Michel Lejeune, pelletier, rue Pierreuse, et Marie Joseph Dewaide, journalière, rue Grande-Bèche. — Dieudonné Lovinfosse, cultivateur, faubourg St.-Léonard, et Anne Catherine Josephine Decoz, même faubourg. — Corneil Spronk, domestique, sur la Batte, et Anne Catherine Weerts, domestique, rue Hors-Château. — Henri Lambert Lepère, cordonnier, sur la Fontaine, et Jeanne Joseph Delfosse, lingère, rue Jonfosse, veuve de Nicolas Lux. — Jean Joseph Michel Brocka, tanneur, rue des Tanneurs, et Marie Thérèse Paulus, rue des Récolets. — Joseph Bouly, marchand brasseur, rue Entre-deux-Ponts, et Marie Henriette Bourdon, place St.-Pierre.

Décès : 1 garçon, 5 filles, 2 hommes, 2 femmes; savoir : Jean Scheider; âgé de 21 ans, soldat au 2^e régiment, 4^e bataillon, 2^e compagnie. — Georges Steichen, âgé de 20 ans, soldat au 2^e régiment, 4^e bataillon, 2^e compagnie. — Jeanne Elisabeth Pinsa, âgé de 79 ans, rentière, faubourg Sainte-Marguerite, veuve de Pierre François Mottart. — Marie Jeanne Henard, âgée de 71 ans, blanchisseuse, derrière les Potiers, veuve de Jean Mossay.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi, 6 janvier, abonnement suspendu, spectacle demandé, la Française, opéra en 3 actes, le Bouffon du prince, vaudeville en 2 actes et les Deux Divorcés, vaudeville en un acte
On commencera à 5 heures un quart pour finir à 10 heures.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE,

Au n° 4, place du Marché à Liège, il sera VENDU le lundi 9 janvier 1832, aux 9 heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, des MEUBLES, EFFETS et MARCHANDISES, consistant en garde-robes, commodes, secrétaire avec buffet, tables, chaises, poêles, etc. Plus une quantité considérable de marchandises, consistant en différentes qualités de tabac, tant à fumer qu'à priser, pains de sucre, café, fils, cordons, et d'autres marchandises trop long à détailler.
Le tout sera payé argent comptant. 504

() Lundi 16 de ce mois, à une heure de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, à la maison n° 277, au faubourg Ste-Marguerite à Liège, tous les instruments nécessaires à une BRASSERIE, tels que chaudière, cuves, réfrigérants, etc.

HUITRES anglaises 1^{re} qualité, chez L. ANDRIEN, fils, au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, n° 320. 64

Cabillaux, Rayes, Flottes, chez ANDRIEN, fils rue Souv. Pont

HUITRES anglaises 1^{re} qualité chez PERET, rue Ste Ursule

Eperlans et Moules très-fraîches, chez BÉRET, rue Ste. Ursule

Cabillaux, Rayes, Rivets, Flottes, chez PERET, rue Ste. Ursul

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

POISSONS de mer très-frais, au Moriane rue du Stockis. 447

On cherche pour un château des environs de Maestricht, un bon JARDINIER, connaissant la culture des oranges; il devrait parler le flamand et le français et être marié sans enfants; sa femme pourrait servir de concierge. S'adresser au bureau de cette feuille. 425

Le notaire WEUSTENRAAD, résidant à Neerhaeren, canton de Mechelen, arrondissement de Maestricht, province de Limbourg, VENDRA à l'enchère, mardi 10 janvier 1832, vers les 10 heures du matin, au domicile du sieur J. B. Certe dit Perrier, à la maison nommée Tournebride, vis-à-vis le château de Hoelt, commune de Lanaeken, 200 PEUPLIERS Canada de l'âge de 25 à 30 ans, d'une belle grosseur et de la plus belle venue, plus 5 à 6 beaux NOYERS, croissant près et à l'entour de ladite maison, où la vente aura lieu à crédit jusqu'au 1^{er} septembre prochain, moyennant caution, ou au comptant sous la déduction de 4 p. 10. 426

Une DEMOISELLE connaissant parfaitement le commerce d'aunage, peut se présenter chez M. Florent MARTIAL, rue des Dominicains. 482

(86) A LOUER une belle MAISON avec jardin, cour et remise, etc., située rue d'Amay, n° 653. S'adresser à la maison joignante, n° 652.

A LOUER, pour être occupé de suite, l'HOTEL de M. le comte d'Oultremont, situé rue Célestines, à Liège, avec beau jardin et cabinet donnant sur le Quai de la Sauvenière, et grandes remises et écuries.
S'adresser à M. BERLEUR, avoué, rue Gerardie, à Liège.

Il sera procédé, le 13 janvier courant, à midi précis, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des SCHAKOS, SCHAPSKAS et KOLBACKS, à livrer pour le service de l'armée, concurrentement avec les prisons, pendant le cours de l'année 1832.

Il pourra être pris à la deuxième division des bureaux l'administration provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquels cette adjudication aura lieu à Liège, le 4 janvier 1832.

Le gouverneur, TIELEMANS.

Il sera procédé le 16 janvier 1832, à midi précis au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication publique, de la fourniture et de l'entretien des LITS MILITAIRES dans les villes de garnison, pour un terme de vingt années, à partir du 1^{er} mars 1832.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale.

A Liège, le 30 décembre 1831.

Le gouverneur de la province de Liège, TIELEMANS.

() A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au 1^{er} mars prochain, une belle MAISON, bâtie à neuf, avec porte cochère, salon et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cour et un petit jardin, située quai de la Sauvenière, cotée 9, à proximité du quai d'Avroy. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence, où à M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont.

Une DEMOISELLE DE BOUTIQUE peut se présenter au Pont d'Ile, n° 11.

GALOCHES DE GOMME ELASTIQUE.

Ces galoches réunissent toutes les qualités désirables comme chaussure d'hiver, et sont parfaitement imperméables. Par leur élasticité, elles ne gênent aucunement le mouvement du pied, et comme elles se prêtent dans tous les sens, selon la forme des souliers ou leurs bottes, et qu'elles sont très-douces et minces, elles n'augmentent qu'insensiblement le volume du pied. La vibration, qui est propre à cette matière, empêche absolument le pied de glisser sur la neige et même sur la glace la plus unie. Elles ont encore l'avantage d'être très-durables, cédant aux obstacles que le pied rencontre en marchant, tandis qu'une semelle dure et raide doit s'user par la friction.
Le seul dépôt est chez GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Ile n° 32.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Fonds anglais du 31 décembre. — Les consolidés sont à 84 0/0; très-peu d'affaires.

Bourse de Paris du 2 janvier. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 00 — Actions de la banque, 1610 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 76 fr. 40 c. — Emprunt romain d'Espagne 1830, 74 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 — Emprunt rom. 00. — Belge 75 1/2 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 2 janvier. — Dette active, 40 7/8 0/0 0/0 00. — Idem différée 4 00/00. — Bill. de ch. 45 3/4 0/0 0. — Syndicat d'amortissement 66 7/8 0 0/0 0/0. — Rente perpétuelle 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 76 1/2 0/0 0/0. — Russ. Hop. et C^e 5, 92 0/0 à 00 0/0 0/0. — Dito ins. gr. li. 78 0 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dano. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 67 3/8 0/0 0/0. — Esp. H 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpétuelle 0 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 — Métall. 3/4 0/0 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — L. de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 72 3/4 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 00 0/0. — Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 47 1/4 0/0.

Bourse d'Anvers du 4 janvier.

Changes.	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	114 av.	P	0 0/0 p
Londres.	39 1/4 1/2	39 9	P 00 0/0 00
Paris.	318 p	P 0/0	00
Frankfort.	35 7/8	P 00 0/0	
Hambourg.	35 1/4	N 35 1/8	P
Escompte 0 0/0.			

Effets publics. — Métalliques, 87 0/0 0. — Lots 380 0/0. — Napolitains, 72 1/2 00 00 0/0 0. — Guebard 74 1/2 N. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 00 0/0 0/0 00 0. — Idem Amsterdam, 46 1/4 et 0/0 A. — Anglo Danois, 65 1/4 N. — Lots de Pologne 100 0/0 00 0. — Anglo Brésiliens, 47 3/8. — Emprunt belge de 12 millions, 84 3/8 85 0; idem de 10 millions. 77 0/0 0; idem de 24 millions, 76 0/0 P. — Emprunt romain, 76 A.

Bourse de Bruxelles, le 3 janvier. — Emprunt de 42 millions, 5, lots de 12 millions, 85 0/0 0. Sans intérêt, lots de 10 millions, 79 0/0 A.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.